

A/S : Commentaire français du projet de stratégie mondiale pour intensifier la prévention du VIH/SIDA.

La France se félicite que la communauté internationale, représentée sur ce point par le Programme commun co-parrainé des Nations Unies sur le VIH/SIDA, démontre par ce document l'importance qu'elle attache à la prévention comme élément intégré de la lutte contre la pandémie. Le nouveau document rédigé par l'Onusida sur ce point prend en compte les nombreuses observations qui avaient été faites lors du 16^e Conseil de coordination du programme (CCP) tenu en décembre 2004 à Kingston (Jamaïque). Il résulte d'une large consultation, ainsi que cela avait été souhaité, et pose bien les arguments en faveur de l'intensification de la prévention.

I.- La France apprécie particulièrement de ce rapport d'étape les éléments suivants :

- L'argumentation forte développée en faveur d'une intégration de la prévention du VIH dans les programmes de protection de la santé de la reproduction ainsi que dans le soin aux femmes et aux enfants. Nous notons toutefois que ne sont pas mentionnés explicitement les orphelins (sauf à les comprendre dans les « familles vulnérables ») ni l'association des hommes aux campagnes et action de prévention, contrairement aux débats de bonne qualité tenus sur ce point lors du 16^e CCP.

- La prise en compte d'autres déterminants de la santé, tels que la discrimination envers les personnes affectées, la consommation de substances psychoactives ou la sécurité alimentaire. Sur ce dernier point, d'ailleurs, et sans contredire l'importance de la notion de sécurité alimentaire, une vision plus large pourrait être développée en termes d'équilibre alimentaire et de nutrition.

- Le besoin de prévoir conjointement dans les programmes et les budgets les financements pour la prévention comme pour les traitements et la prise en charge.

- La nécessité d'adapter les actions concrètes de terrain aux conditions (épidémiologiques, sociales, culturelles, éthiques, etc...) et aux ressources (opportunités et atouts) locales.

- La nécessité d'associer l'ensemble de la société (pouvoirs publics, secteur privé, ONG, associations et autre groupes constitués, personnes vivants avec le virus... et y compris les syndicats, qui ne sont pas ici mentionnés). La France apprécie à ce titre que le document fasse référence aux avantages qui peuvent être attendus d'une augmentation de l'échange et du partage d'expériences et de résultats, notamment entre pays du Sud.

- La nécessité, enfin, de résoudre les inconnues et besoins qui subsistent (p. 6), sur lesquels l'Onusida a la franchise d'interpeller la communauté internationale : lacunes persistantes de surveillance épidémiologique (p. 15) ; suivi des conséquences sur la prévention de l'introduction d'un plus large accès au traitement (p. 4), notamment dans les pays où sont constatés des comportements de relâche (p. 15) ; déficit de ressources humaines à tous les niveaux ; besoin de poursuivre les efforts de recherche sur les procédés de prévention (microbicides) et sur les aspects sociologiques et comportementaux ; nécessité d'approfondir les méthodes d'évaluation de la prévention...

II.- Au stade de la mise en œuvre pratique de ces principes, en revanche, la France regrette que les 10 actions prioritaires et modalités d'action proposées, si elles recouvrent les arguments de fond développés dans le texte, manquent encore de contenu pratique.

Dans un sens, le document se présente comme un guide universel de mesures à prendre en faveur de la prévention qu'il faudrait ensuite décliner dans tous les pays, sans que n'y apparaissent de propositions fortes et d'arbitrages clairs quant aux priorités à mener et la façon de les adapter au contexte et aux ressources locales. Au-delà du changement d'échelle quantitative, un véritable changement d'échelle qualitative sera nécessaire pour « intensifier la prévention du VIH/SIDA ». Ces changements conceptuels devraient inclure :

- un bilan critique (succès et échecs) des politiques de prévention mises en œuvre jusqu'à présent.

- une description précise des contraintes liées aux pays, aux différents groupes à risque, aux contextes socioculturels et à l'épidémiologie.

- la précision des moyens préconisés pour l'intégration de la prévention dans les programmes globaux (DRSP et SWAP) et les budgets nationaux (CDMT).

- une place plus grande accordée aux problèmes de formation des ressources humaines.

- l'étude approfondie des politiques qui pourraient être mises en œuvre, au-delà des seules réformes législatives, pour réduire la vulnérabilité au VIH/SIDA, axe d'action qui ne pourra devenir une véritable priorité tant que des voies pratiques et efficaces d'action n'auront pas été identifiées.

- une plus grande précision, conformément aux « 3 principes » et aux réflexions actuellement menées dans le cadre de la « task force mondiale » (GTT) que la France soutient pleinement, du rôle respectif des donateurs et des différentes agences multilatérales ainsi que des modalités de collaboration et d'association (co-action ?) entre les acteurs, institutionnels ou non, jusques et y compris le rôle des agences co-parrainantes et les personnes vivant avec le virus. Les procédés par lesquels serait réalisée la meilleure liaison souhaitée avec d'autres programmes (planification familiale et santé de la reproduction ; éducation ; intervention sur les lieux de travail, etc...) devraient également être détaillés.

En conclusion la France attend beaucoup des deux développements que promet l'Onusida dans la dernière version du texte attendue pour le 17^e CCP :

- les « encadrés-pays » annoncés pp. 17 et 18, tout d'abord, devraient servir à distinguer les principes universels des situations nationales rendues particulières par les caractéristiques épidémiologiques (prévalence faible ou élevée, concentration ou généralisation de la pandémie) ou la nature spécifique des populations vulnérables.

- Le plan d'action opérationnel pour l'Onusida promis à la p. 19, en second lieu, devrait inclure la revue critique des stratégies de prévention mises en œuvre jusqu'à présent et la proposition d'approches innovantes applicables aux situations les plus particulières, s'agissant notamment de prévention de la transmission sexuelle dans le cas des pays à prévalence élevée.